



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : COTTRELLE-FOURNOLS/18/07/27/841 Valable jusqu'au : 29/07/2028	Date (visite) : 30/07/2018 Diagnosticteur : . GUEMAS Vincent Certification : LCC QUALIXPERT n°C2616 Obtenu le 19/12/2016 Signature :
Type de bâtiment : Habitation (en maison individuelle)	
Année de construction : .. 1948 - 1974	
Surface habitable : 75 m ²	
Adresse : LE BOURG 46120 AYNAC	

Propriétaire :
Nom : **Succession COTTRELLE-FOURNOLS**
Adresse : LE BOURG
..... 46120 AYNAC

Consommations annuelles par énergie

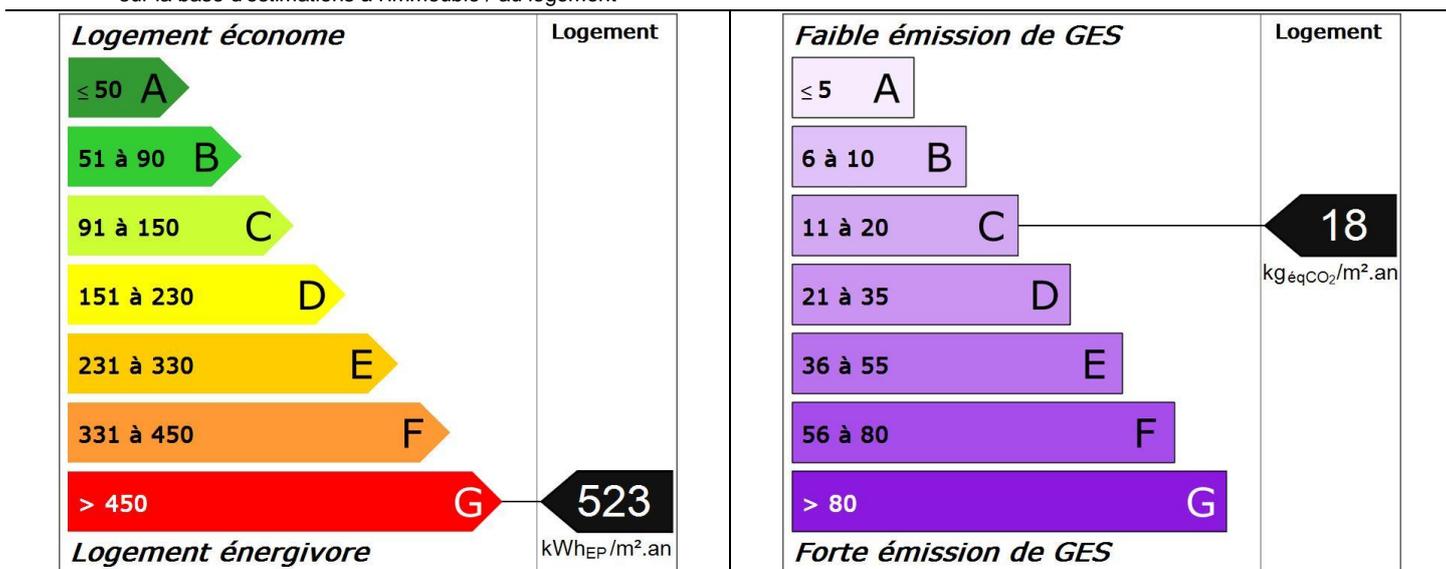
Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées-au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Bois : 35 343 kWh _{EF}	35 343 kWh _{EP}	1 393 €
Eau chaude sanitaire	Gaz Naturel : 3 895 kWh _{EF}	3 895 kWh _{EP}	331 €
Refroidissement	-	-	-
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Gaz Naturel : 3 895 kWh _{EF} Bois : 35 343 kWh _{EF}	39 238 kWh _{EP}	1 813 € (dont abonnement: 89 €)

Consommations énergétiques (En énergie primaire) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Émissions de gaz à effet de serre (GES) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
--	---

Consommation conventionnelle : **523 kWh_{EP}/m².an**
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Estimation des émissions : **18 kg_{éqCO2}/m².an**



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Mur en moellons et remplissage d'épaisseur 50 cm ou moins non isolé donnant sur l'extérieur Briques creuses non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé	Système de chauffage : Cuisinière bois (système individuel)	Système de production d'ECS : Chauffe-eau gaz installé avant 1981 (puissance > 10kW) (système individuel)
Toiture : Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (3 cm)		
Menuiseries : Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes bois, en survitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, en survitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Fenêtres battantes bois, en survitrage avec lame d'air 10 mm sans protection solaire	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : Naturelle par ouverture des fenêtres
Plancher bas : Plancher bois sur solives bois non isolé donnant sur un vide-sanitaire Plancher bois sur solives bois non isolé donnant sur un sous-sol Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un sous-sol Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un vide-sanitaire	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Néant	

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 471,2 kWh_{EP}/m².an
(une partie des ENR reste non comptabilisée)

Énergies renouvelables

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :
Cuisinière bois (système individuel)

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Isolation des murs par l'extérieur Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	456	€€€	**	◆	30%
Isolation des combles Recommandation : Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface. Détail : L'isolation des faux-combles ; des cloisons de redressement et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut choisir un isolant avec un R supérieure à 6 m².K/W. Pour une charpente ancienne, il faut impérativement avant d'entreprendre des travaux d'isolation procéder à un examen minutieux de l'état des bois (remplacement des bois attaqués ou affaiblis ; traitement curatif ou préventif contre les insectes xylophages et les moisissures).	489	€€€	**	◆◆	30%
Envisager l'installation d'une pompe à chaleur air/eau Recommandation : Envisager l'installation d'une pompe à chaleur air/eau. Détail : La pompe à chaleur air/eau prélève la chaleur présente dans l'air extérieur pour chauffer de l'eau, afin d'assurer les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de votre logement. En remplacement ou en complément de votre chaudière fioul ou gaz, les pompes à chaleur air/eau constituent une alternative économique et écologique aux chaudières classiques, tout en assurant votre confort.	312	€€€€	**	◆	30%
Envisager un ECS solaire Recommandation : Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire. Détail : Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 % (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation.	494	€€€	**	◆	30%

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◆ : plus de 15 ans

Commentaires : Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017, arrêts du 8 février 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**



Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées	
Généralité	Département	46 Lot	
	Altitude	351 m	
	Type de bâtiment	Maison Individuelle	
	Année de construction	1948 - 1974	
	Surface habitable du lot	75 m ²	
	Nombre de niveau	2	
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m	
	Nombre de logement du bâtiment	1	
Caractéristiques des murs	Mur en moellons et remplissage d'épaisseur 50 cm ou moins non isolé donnant sur l'extérieur Surface : 79 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 1,9 W/m ² C, b : 1		
	Briques creuses non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé Surface : 42 m ² , Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 2 W/m ² C, b : 0,85		
Caractéristiques des planchers	Plancher bois sur solives bois non isolé donnant sur un vide-sanitaire Surface : 24 m ² , Donnant sur : un vide-sanitaire, U : 1,6 W/m ² C, b : 0,8		
	Plancher bois sur solives bois non isolé donnant sur un sous-sol Surface : 9 m ² , Donnant sur : un sous-sol, U : 1,6 W/m ² C, b : 0,9		
	Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un sous-sol Surface : 5 m ² , Donnant sur : un sous-sol, U : 2 W/m ² C, b : 0,9		
	Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un vide-sanitaire Surface : 14 m ² , Donnant sur : un vide-sanitaire, U : 2 W/m ² C, b : 0,8		
Caractéristiques des plafonds	Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (3 cm) Surface : 51 m ² , Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 0,84 W/m ² C, b : 1		
Enveloppe	Fenêtres battantes bois, orientées Sud, en survitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Surface : 1,96 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,4 W/m ² C, Uw : 3 W/m ² C, b : 1		
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, orientées Sud, en survitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Surface : 1,79 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,4 W/m ² C, Uw : 3 W/m ² C, b : 1		
	Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, orientées Sud, en survitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Surface : 3,21 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,4 W/m ² C, Uw : 3 W/m ² C, b : 1		
	Fenêtres battantes bois, orientées Ouest, en survitrage avec lame d'air 10 mm sans protection solaire Surface : 0,66 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 3 W/m ² C, Uw : 3 W/m ² C, b : 1		
	Fenêtres battantes bois, orientées Nord, en survitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Surface : 3,98 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,4 W/m ² C, Uw : 3 W/m ² C, b : 1		
	Fenêtres battantes bois, orientées Ouest, en survitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Surface : 1,83 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m ² C, Uw : 3 W/m ² C, b : 1		
	Fenêtres battantes bois, orientées Est, en survitrage avec lame d'air 10 mm et volets battants bois Surface : 1,83 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,4 W/m ² C, Uw : 3 W/m ² C, b : 1		
	Caractéristiques des portes	Porte(s) bois opaque pleine Surface : 2,68 m ² , U : 3,5 W/m ² C, b : 0,85	
	Caractéristiques des ponts thermiques	Définition des ponts thermiques	
		Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0,19, Linéaire : 5,6 m,	
Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0,25, Linéaire : 6,08 m,			
Liaison Mur / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0,19, Linéaire : 7,38 m,			
Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0,25, Linéaire : 3,26 m,			
Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0,19, Linéaire : 11,28 m,			
Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0,25, Linéaire : 5,42 m,			
Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0,25, Linéaire : 5,42 m,			
Liaison Mur / Porte : Psi : 0,38, Linéaire : 9,26 m,			
Liaison Mur / Plancher_int : Psi : 0,86, Linéaire : 22,4 m,			
Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,39, Linéaire : 15 m,			
Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,39, Linéaire : 14 m,			
Liaison Mur / Plancher_int : Psi : 0,86, Linéaire : 18 m			



Système	Caractéristiques de la ventilation	Naturelle par ouverture des fenêtres, cheminée avec trappe de fermeture Qvareq : 1,2, Smea : 0, Q4pa/m ² : 380,6, Q4pa : 380,6, Hvent : 30,6, Hperm : 7,3
	Caractéristiques du chauffage	Cuisinière bois (système individuel) Re : 0,95, Rr : 0,8, Rd : 1, Rg : 0,66, Pn : 0, Fch : 0
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau gaz installé avant 1981 (puissance > 10kW) (système individuel) BeCs : 1497, Rd : 0,92, Rg : 0,42, Pn : 21, lecs : 2,6, Fecs : 0
	Caractéristiques de la climatisation	Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique
www.ademe.fr

